

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis relatif aux décisions de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie portant fixation du taux de participation de l'assuré applicable à des spécialités pharmaceutiques

NOR : SASS1019523V

Par décision du directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie en date du 16 juillet 2010, le taux de participation de l'assuré applicable aux spécialités pharmaceutiques citées ci-dessous est fixé comme suit :

CODE CIP	LIBELLÉ	TAUX DE PARTICIPATION
3400934009310	ALODONT, solution pour bain de bouche, 200 ml en flacon avec gobelet doseur (laboratoires MC NEIL SANTE GRAND PUBLIC)	85 %
3400934823763	ELUDRIL (digluconate de chlorhexidene, chlorobutanol hémihydraté), solution pour bain de bouche, flacon de 90 ml (laboratoires PIERRE FABRE MEDICAMENT)	85 %
3400931974116	GIVALEX (hététidine, salicylate de choline chlorobutanol hémihydraté), solution pour bain de bouche, flacon de 125 ml + flacon doseur (laboratoires NORGINE PHARMA)	85 %
3400930454114	GLYCO-THYMOLINE 55 (benzoate de sodium, salicylate de sodium, borax, thymol, cinéole et lévomenthol), solution buccale, flacon de 250 ml (laboratoires SERP)	85 %
3400934464171	PAROEX 0,12 % (digluconate de chlorhexidine), solution pour bain de bouche, flacon de 300 ml (laboratoires Centre spécialités pharmaceutiques)	85 %
3400933728489	PREXIDINE 0,12 % (chlorhexidine), solution pour bain de bouche, flacon de 200 ml (laboratoires EXPANSCIENCE)	85 %